

# REGLEMENT PARTICULIER

## 7<sup>ème</sup> TOURNOI DE DOUBLES DE CRECHES SUR SAONE les 25 et 26 mars 2023

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge arbitre.

1. Le juge arbitre sera Mr Jean Charles ABIHSSIRA.  
Ces décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur réclamant.
2. Le GEO en charge de la compétition sera Mme Cindy GELIN.
3. Le tournoi est déclaré sous le n°2203146 par la ligue de Bourgogne Franche-Comté de Badminton et son autorisation est en cours.
4. Le tournoi est un tournoi « sénior » ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton ainsi qu'aux pays limitrophes (Suisse, Italie, Espagne, Allemagne...).
- Tout joueur étranger doit fournir une attestation de sa licence auprès de sa fédération (RGC).
5. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
6. Tous les joueurs devront être licenciés le jour du tirage au sort soit le 11 mars 2023.
7. La compétition sera ouverte aux joueurs licenciés pouvant jouer en catégories sénior de minime à vétéran de N3 à NC.
8. Chaque participant mineur devra être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.
9. Les joueurs peuvent s'inscrire dans deux tableaux différents.
10. Les tableaux seront organisés en série suivant le CPPH.
11. **Tous les tableaux seront en poules avec 2 sortants par poules.**
12. Les doubles hommes et les doubles dames seront prévus le samedi 25 mars 2023 de 8h00 à 20h30.
13. Les doubles mixtes seront prévus le dimanche 26 mars 2023 de 8h00 à 18h30.
14. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :
  - a. Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
  - b. Paiement effectif des droits d'engagements
15. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible, la numérotation du programme.  
Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

16. Les organisateurs en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
17. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum deux raquettes, boisson, serviette...).
18. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1 min 40 s entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le juge-arbitre de la salle.
19. Le Plateau de jeu est uniquement réservé aux juges-arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs uniquement entre les sets.  
Merci de respecter le nombre d'entraîneurs par terrain, 2 par joueur ou équipes.
20. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
21. Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge-arbitre. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
22. Les volants seront à la charge du joueur : en cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle : RSL GRADE 3.
23. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, poutres...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé deux fois par service. Les filins seront comptés comme let au service et lors de l'échange : le point sera rejoué.
24. Les horaires prévisionnels fournis par l'affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
25. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi avec priorité à ceux qui figurent sur la liste d'attente. Ces remplacements respectent le règlement général des Compétitions.
26. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
27. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
28. A l'arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes pour tester les volants et s'échauffer (le test des volants sera fait avant l'échauffement).
29. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé ce délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le JA et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

30. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre les deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le JA peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
31. Contestations : seul le responsable du club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du JA. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
32. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
33. Les Joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
34. Les têtes de série seront désignées au CPPH avec l'aide de « Poona » le 11 mars 2023.
35. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Elle devra être envoyée à cette adresse : Mme Cindy GELIN-187 Impasse du Clos Magnin-71680 Crêches-sur-Saône et le chèque libellé à l'ordre du LBC.
36. La date limite d'inscription est fixée au 9 mars 2023. Le tirage au sort aura lieu le 11 mars 2023.
37. Les frais d'inscriptions sont de 18 euros pour 1 tableau et 21 euros pour 2 tableaux.
38. Les droits d'inscription passé le délai de la date limite d'inscription sont remboursés en cas de force majeure et sur la présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail...)  
Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 11 mars 2023, avant ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la ligue de Bourgogne de badminton :
- a. Par mail : clot@lbfcbad.fr
  - b. Par courrier : **LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE BADMINTON**  
14 M Rue Pierre de Coubertin  
21000 DIJON
- Sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (tournoi et interclubs). Merci de noter votre nom et nom de la compétition au dos du justificatif.
39. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
40. Le nombre de joueurs est limité aux 170 premières inscriptions.
41. L'organisateur organisera la remise des récompenses après chaque finale dans la mesure du possible.
42. Des clichés du tournoi pourront être pris pendant le tournoi. Par respect du droit à l'image, si vous ne désirez pas être photographié, merci d'en informer la direction du tournoi.
43. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
44. Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi en observant ce règlement et en respectant les décisions du JA.

Juge Arbitre Principal : Jean Charles ABHISSIRA

Le 15 décembre 2022